

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour exercer ce droit, il vous suffit de nous en informer à l'adresse suivante : 81, rue de la République, 07400 LE TEIL. "PENTAX" et "Optio" sont des marques déposées et restent la propriété de Pentax. Visuels non contractuels.

REGLEMENT

ARTICLE 1 Société organisatrice

La société SARL INFOSMILE au capital de 6.000 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUBENAS sous le n° 488.774.423, dont le siège social est situé au 81 rue de la République, 07400 LE TEIL, organise sur Internet un jeu gratuit et sans obligation d'achat, sous la forme d'un tirage au sort qui aura lieu le 30 juin 2011.

ARTICLE 2 Déroulement du jeu

Pour participer au jeu, les internautes doivent remplir un formulaire et fournir leur nom, prénom, adresse email, adresse, code postal et ville d'habitation.

ARTICLE 3 Durée du jeu

Le jeu se déroule du 26 avril au 30 juin 2011. La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de modifier, de proroger ou d'annuler purement et simplement le jeu en raison de tout événement indépendant de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

ARTICLE 4 Dotation

Un tirage au sort sera effectué le 30 juin 2011. Le tirage au sort déterminera le gagnant de la dotation suivante : un Appareil Photo EASYpix VX931 (9Mpixels) + SD 8Go d'une valeur totale de 99,00 euros TTC. Le gagnant sera contacté directement sur son adresse électronique ou par courrier. La dotation ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de sa contre-valeur en numéraire, ni à son échange ou remplacement. La dotation retournée pour toute erreur de nom, d'adresse du destinataire ne sera ni réattribuée ni renvoyée et restera la propriété de la société organisatrice. La dotation est nominative et ne peut être attribuée à d'autres personnes.

ARTICLE 5 Conditions générales de participation

Toute participation au présent jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement. Le jeu est accessible à tout utilisateur à partir de l'adresse suivante : www.infosmile.fr. Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure par le biais exclusif d'Internet. A l'exception des collaborateurs permanents et occasionnels des sociétés éditrices et de leur famille directe (ascendants, descendants, conjoints). Ce jeu est réservé aux participants résidant en France Métropolitaine. La société organisatrice se réserve le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement. Une seule participation par personne est autorisée. La société se réserve le droit de vérifier les renseignements donnés lors de l'inscription en ligne. Toute inscription avec un contenu partiellement ou totalement erroné sera considérée comme non valide dans le cadre du jeu-concours. La société se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou nuire au bon déroulement ou à la partialité de ce jeu. La société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de problème d'acheminement ou de coupures de communication, de difficultés de connexion ou de panne de serveur.

ARTICLE 6 Condition de remboursement

Pour tout participant résidant en France qui accède au site www.infosmile.fr à partir d'un modem et au moyen d'une ligne téléphonique qui lui est facturée au prorata du temps de communication, la société organisatrice propose un remboursement forfaitaire des frais de connexion téléphonique sur simple demande, et ce au coût d'une 1 minute de communication locale. Les tarifs de remboursement s'effectueront en prenant comme référence les tarifs officiels de France Télécom en vigueur au moment où la demande sera faite. Cette demande de remboursement devra être formulée par courrier auprès de la société organisatrice INFOSMILE, au plus tard sept jours après la dernière connexion (le cachet de la poste faisant foi). La demande devra préciser le nom, le prénom, l'adresse e-mail, l'adresse postale, le numéro de téléphone à partir duquel la connexion au site

www.infosmile.fr a été effectuée, les dates et heures de connexion. Cette demande devra être accompagnée d'une facture détaillée et d'un relevé d'identité postal ou bancaire, le remboursement étant effectué par virement bancaire.

ARTICLE 7 Droits relatifs aux données nominatives collectées

Le gagnant du tirage au sort autorise la société organisatrice à utiliser et à publier son nom, prénom, civilité et photographie lors de l'annonce du résultat du tirage au sort sur son site Internet, et ce pour une période d'un mois. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, toute personne remplissant une inscription sur le site www.infosmile.fr bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données la concernant auprès de la société organisatrice. Ces droits sont exercés sur simple demande écrite adressée à : INFOSMILE, 81, rue de la République, 07400 LE TEIL. Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre du présent jeu sont destinées exclusivement à la société organisatrice. Ces données ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers sans l'accord préalable de la personne donnée lors de son inscription. Néanmoins, le participant autorise expressément la société organisatrice à utiliser ses coordonnées dans le cadre de toute offre promotionnelle. Le participant peut refuser de recevoir des offres commerciales lors de son inscription au jeu concours.

ARTICLE 8 Litige

La loi applicable est la loi française. Les participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux concours. Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux judiciaires de Privas.